departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 mars 2006

BP 2006 : régies à autonomie financière - modalités de vote

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal:

le 15 février 2006

Votants: 40

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 7 mars 2006

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY. M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE. Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060085

Direction des Finances

BP 2006 : régies à autonomie financière - modalités de vote

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2006 pour les régies à autonomie financière.

Or, dans la maquette présentée, les modalités de vote n'ont pas été mentionnées.

Il convient donc d'apporter cette précision par délibération complémentaire à celle du vote. Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de voter le budget par chapitre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- acter les modalités de vote suivantes : le budget primitif des régies à autonomie financière pour l'exercice 2006 est voté par chapitre tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, et en section d'investissement sans opération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 1
Non participé: 0
Excusé: 5

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

Ordre du jour